

ÉLÉMENTS
DU
DROIT INTERNATIONAL.
TOME PREMIER.

A

ÉLÉMENTS
DU
DROIT INTERNATIONAL

PAR

HENRY WHEATON,

ENVOYÉ EXTRAORDINAIRE ET MINISTRE PLÉNIPOTENTIAIRE DES ÉTATS-UNIS
D'AMÉRIQUE PRÈS LA COUR DE PRUSSE, MEMBRE HONORAIRE DE L'ACADÉMIE
ROYALE DES SCIENCES DE BERLIN, MEMBRE CORRESPONDANT DE L'ACADÉMIE
DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES DANS L'INSTITUT DE FRANCE.

QUATRIÈME ÉDITION.

TOME PREMIER.



LEIPZIG:
F. A. BROCKHAUS.
—
1864.

A

Droits de traduction et de reproduction réservés.

PRÉFACE.

La première édition de cet ouvrage a paru à Londres, en 1836, en anglais, et a passé par deux autres éditions dans la même langue, publiées à Philadelphie, et revues, corrigées et considérablement augmentées par l'auteur. En écrivant cet ouvrage, il s'est proposé de réunir, dans un livre élémentaire destiné à l'usage des diplomates et des hommes d'État, l'ensemble des règles de conduite qui doivent être observées dans les relations mutuelles des nations en temps de paix et en temps de guerre. Le droit international, ou droit des gens positif, est fondé sur la morale internationale, qu'on a ordinairement appelée le droit des gens naturel. La plupart des règles dont se compose le droit international, sont tirées des exemples de ce qui, dans la pratique variable des nations civilisées, a été approuvé par le jugement impartial des publicistes et des tribunaux internationaux. Ces précédents se sont accrus en nombre et en importance durant la longue période qui s'est écoulée depuis la publication de l'ouvrage classique et justement estimé de Vattel, période abondante en discussions instructives entre les cabinets et dans les tribunaux et les assemblées législatives de